Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 022-212200166-20260722-11_20260720-DE

Département des Côtes-d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc
Commune de l'Ile de Bréhat

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt juillet à quatorze heures et zéro minute, les membres du conseil municipal se sont réunis à la salle polyvalente, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L. 2121-7, L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :	**Olivier CARRÉ, maire**
	Emmanuelle DAIGRE, première adjointe
	Patrick PICARD, deuxième adjoint
	Marion REGLER, troisième adjointe
	Juliette PRIGENT, conseillère
	Philippe GOBYN, conseiller
	Dominique SICHER, conseiller
	Virginie GOMBAULT, conseillère
	Charlie DELAMARE, conseiller
	Stéphane ANDRÉ, conseiller
	Antoine TARTAULT, conseiller
Secrétaire de séance :	**Dominique SICHER**

11. ACQUISITION FONCIERE – PARCELLE AC 64 – KREC'H AR BARVET

Le maire indique que la commune a été sollicitée pour une opération foncière sur la parcelle AC 64 située à Krec'h ar Barvet. Cette parcelle appartient à ce jour aux indivisaires LE BAIL qui souhaitent vendre ce terrain de 1 148 m² avec une destination spécifique de maintien d'une activité économique locale.

Le maire précise que la transaction initiale devait avoir lieu en direct mais, qu'au vu du faible montant que représente cette transaction et des difficultés à mandater un notaire sur une telle opération, il convient que la commune puisse faire appel aux services du droit des sols du centre de gestion des Côtes-d'Armor. La transaction est prévue telle que, dans un premier temps, la commune acquière la parcelle AC 64 et dans un second temps, la commune mette à disposition la totalité ou une partie du terrain à une entreprise locale dans des conditions à finaliser.

Le maire indique que la commune entend acquérir cette parcelle selon un tarif à hauteur de 2,00 € du m², soit 2 296,00 €, proposition acceptée par le vendeur en date du 3 juillet 2026.

Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 022-212200166-20260722-11_20260720-DE

La préparation de l'acte administratif sera effectuée par le service du droit des sols du Centre de Gestion des Côtes-d'Armor pour une mise à disposition du personnel estimée à 660,00 €. Le coût total de la transaction à la charge de la commune sera donc environ de 2 956,00 € hors frais de publication au service de la publicité foncière.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 5 septembre 2023 relative à la politique foncière communale,

Considérant la proposition financière pour l'acquisition de la parcelle cadastrée AC 64 en date du 30 avril 2026 et de son acceptation par le vendeur en date 3 juillet 2026,

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de :

- **APPROUVER** l'achat de la parcelle AC 64 pour un montant total estimé à 2 956,00 € (acquisition 2 296,00 € et frais complémentaires 660 €) dans d'un projet de maintien d'une économique locale,
- **AUTORISER** le maire à solliciter le Centre de Gestion des Côtes-d'Armor pour une prestation d'acte administratif,
- **AUTORISER** le maire à signer l'acte de vente en la forme administrative.

A ILE DE BREHAT, le 20 juillet 2026

Le secrétaire de séance,
Dominique SICHER

Le maire,
Olivier CARRÉ

MAIRIE-ILE DE BRÉHAT (Côtes-d'Armor)